

## Communiqué de presse

Cergy, le 20 octobre 2023

### LE DÉPARTEMENT RENFORCE SON SOUTIEN POUR L'AIDE ALIMENTAIRE

**Les élus du Département réunis ce jour en Assemblée départementale autour de Marie-Christine Cavecchi, Présidente du Département du Val d'Oise, ont décidé de renforcer le soutien départemental aux associations et épiceries sociales mobilisées sur l'aide alimentaire.**

*« Le contexte inflationniste que notre pays traverse depuis un an, accroît la fragilité de certains citoyens parfois déjà exposés à une multitude de difficultés sociales. En 2022, 2,4 millions de Français ont bénéficié de l'aide alimentaire, c'est trois fois plus de personnes qu'il y a dix ans. Plus de 40 000 Valdoisiens ont été bénéficiaires en 2022. Plusieurs associations et épiceries sociales œuvrent sur le Val d'Oise pour venir en aide aux situations sociales les plus difficiles. Le Département renforce son soutien aux acteurs locaux mobilisés dans les aides alimentaires : les Restos du Cœur, le Maillon et les épiceries sociales. Au total, sur 2023, le Département consacre plus de 420 000 euros aux associations luttant contre la précarité sur notre territoire » souligne Marie-Christine Cavecchi, Présidente du Département du Val d'Oise.*

Dans un contexte de forte mobilisation des acteurs de l'aide alimentaire, les élus du Département ont décidé de renforcer le soutien aux associations et épiceries sociales qui assurent la distribution de repas aux Valdoisiens dans le besoin :

**-37 500 euros aux Restos du Cœur** (+50% par rapport à 2022) pour l'aide alimentaire sur le Val d'Oise qui a permis en 2022 de servir plus de 2 millions de repas à 29 500 valdoisiens, ainsi que pour les maraudes et les chantiers d'insertion.

**- 71 250 euros aux 14 épiceries sociales** (+50% par rapport à 2022) pour la distribution de denrées alimentaires, de produits d'hygiène et du rôle d'écoute pour les valdoisiens plus précaires.

**-72 000 euros à l'association « Le Maillon »** (+ 20% par rapport à 2022) pour l'aide alimentaire sur le Val d'Oise qui a permis de soutenir près de 3 000 valdoisiens l'année dernière en distribuant près de 20 500 denrées alimentaires et produits d'hygiène ; pour l'entretien du jardin d'insertion situé sur le verger de Cergy village ainsi que pour ses actions de solidarité, d'insertion sociale et professionnelle.

De plus, **le Département soutient 9 acteurs locaux (liste pages suivantes) mobilisés dans la lutte contre la précarité** qui œuvrent chaque jour sur le territoire, comme la Croix Rouge Française, le Secours Populaire, la Maison de la Solidarité à Gonesse ou encore l'association Apui les Villageoises.

**Au total, pour l'année 2023, le Département consacre 426 680 euros pour le soutien des acteurs de la précarité.**

**Contact presse :**

Julie JOURET

[julie.jouret@valdoise.fr](mailto:julie.jouret@valdoise.fr)  
Tél. 01 34 25 34 17

## **Pour lutter contre la précarité sur son territoire, les élus ont décidé d'attribuer les subventions suivantes :**

**33 500 euros à la Croix-Rouge Française** pour ses 13 unités locales du Val d'Oise qui ont permis la distribution de 138 000 paniers alimentaires à 250 étudiants Valdoisiens ; de proposer le service de domiciliation à 1 280 personnes sans domicile fixe ; d'organiser des maraudes ; et pour l'intervention de ses équipes secouristes et la formation aux gestes de premier secours.

**18 000 euros à l'association Emmaüs 95** pour l'accueil sur ses deux sites Cergy et Bernes-sur-Oise des personnes en rupture sociale, et ses actions en faveur de l'autonomie et la dignité par le travail et la solidarité avec les populations.

**21 430 euros à l'association Espérer 95** à Cergy-Pontoise pour la distribution de repas (près de 28 000 distribués en 2022) et la réalisation d'entretien permettant une évaluation des situations et un accompagnement éducatifs dans les démarches administratives.

**23 000 euros à l'association Aurore** à Bezons qui accueille et accompagne les personnes en situation précaire en aidant pour les démarches administratives, en distribuant des repas (près de 22 500 distribués en 2022) ainsi que pour son camion épicerie solidaire qui sillonne le secteur de Gonesse, Garges-Lès-Gonesse et Villiers-le-Bel.

**72 000 euros à la Maison de la Solidarité de Gonesse** qui vient en aide aux plus démunis en proposant un accueil et un accompagnement aux personnes en situation d'exclusion et de précarité ainsi qu'aux mineurs accompagnés par leur tuteur légal. En 2022, la structure a comptabilisé 21 220 passages à l'accueil de jour et a distribué près de 12 000 repas.

**8 000 euros à l'association ATD Quart monde** pour sa mobilisation auprès des personnes les plus pauvres en organisant des rencontres et en les soutenant dans leurs démarches quotidiennes ainsi que pour son animation de bibliothèques de rues qui vise à combattre l'exclusion en favorisant l'accès à la lecture.

**9 000 euros à l'association Secours Populaire Français** pour ses 12 antennes du département et sa centrale de collecte qui œuvre dans le domaine de l'aide alimentaire (18 060 bénéficiaires en 2022), et de l'insertion grâce à ses permanences d'accueil, l'accueil Relais Ecoute Santé, les ateliers d'apprentissage au Français et ses actions d'insertion.

**48 000 euros à l'association d'Apui les Villageoises** qui accompagne les personnes en grande précarité et en rupture d'hébergement en proposant des services adaptés : repas, accès aux douches et à une laverie, domiciliation, évaluation sociale, démarches administratives, espace parents-enfants, ateliers et actions de prévention.

**13 000 euros à l'association Secours Catholique** pour sa délégation sur le département qui permet un accueil et un accompagnement des personnes sans domicile fixe ou en situation d'exclusion sociale en proposant une aide alimentaire, la distribution de produits d'hygiène, un système de bagagerie et un accès au téléphone et à internet ainsi que pour son aide à l'insertion et à la réinsertion.

## Les épiceries sociales soutenues par le Département :

- 3 750 € alloués à l'épicerie « Le Pélican » de l'association Espérer 95 à Pontoise
- 5 250 € alloués à « La Pause » de l'association ADRESSE à Eragny-sur-Oise
- 12 000 € alloués à l'épicerie sociale d'Ermont
- 3 000 € alloués à l'épicerie « Epices et Riz » à Vauréal
- 4 500 € alloués à l'épicerie « le Grain d'Epice » à Montmorency
- 6 000 € alloués à l'épicerie « A l'Epi » à Cormeilles-en-Parisis
- 6 000 € alloués à l'épicerie « le Petit Panier Solidaire de Saint-Gratien »
- 7 500 € alloués à l'épicerie « EpiSol » à Jouy-le-Moutier
- 2 250 € alloués à l'épicerie « l'Envol » de l'association de gestion de l'épicerie solidaire de Saint-Ouen l'Aumône (AGESSOA)
- 4 500 € alloués à l'épicerie sociale de Deuil-la-Barre
- 4 500 € alloués à l'épicerie « Le Bel Epi » à Villiers-le-Bel
- 4 500 € alloués à l'épicerie sociale de Taverny
- 3 000 € alloués à l'épicerie sociale MAAVAR à Sarcelles
- 4 500 € alloués à l'épicerie de l'Association Epicerie Sociale d'Eaubonne